Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 056-215600990-20261117-DCM_2026_11_05-DE

DCM 2026-11/05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date convocation : 6 novembre 2026 Date affichage : 6 novembre2026

Les membres composant le conseil municipal de Langoëlan, régulièrement convoqués, se sont réunis le dix-sept novembre deux mille vingt-six à vingt heures, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice RAUD, maire de la commune.

Nombre de conseillers	
En exercice	11
Absents	5
Pouvoir	1
Votants	7
Quorum	6

PRESENTS : RAUD Fabrice, NOLOT Jeannine, ETIENNE Lionel, BRARD Pauline, LE MÉTAYER Jean-Claude, Michelle DESPRÉS

Absents excusés : Charlotte QUÉNISSET (pouvoir à Pauline BRARD), Florent PÉRAIN, Yann JONDOT

Absent : Marie-France BOMPIERRE, Christian ROUZO

Secrétaire de séance : Lionel ÉTIENNE

Délibération n°2026 11/05
Subvention départementale pour l'entretien des sentiers inscrits au PDIPR

Le Maire expose que la commune dispose d'un réseau de sentiers de randonnée inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) dont il convient d'assurer l'entretien régulier, le balisage, le débroussaillement et la maintenance des ouvrages afin de garantir la sécurité des promeneurs et la préservation du patrimoine rural.

Le Département du Morbihan propose un dispositif d'aide financière destiné à accompagner les collectivités dans l'entretien de ces itinéraires inscrits au PDIPR.

Son montant, plafonné à 5000,00 €, est fonction du kilométrage, des moyens utilisés et du nombre de passages, selon le tableau suivant :

(1) Itinéraire (2) Sentier	**Entretien manuel et mécanique manuel 80 €/km/an**			**Entretien mécanique tracté 40 €/km/an**		
	Distance	**Nombre de passages**	**Total distance/an**	**Distance**	**Nombre de passages**	**Total distance/an**
Circuit Cöetcodu	11 km	1	11 km			
Circuit du Paradis	6,1 km	1	6,1 km			
Circuit du Meunier	4 km	1	4 km			
GRP SBO				2km	2	4 km
		TOTAL : 21,1 km			**TOTAL : 4 km**	

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement d'attribution des aides du Département du Morbihan relatif au PDIPR ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme d'entretien des sentiers inscrits au PDIPR pour l'année [Année]

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 056-215600990-20261117-DCM_2026_11_05-DE

- **SOLLICITE** auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Mo[illegible] subvention au titre de l'entretien des sentiers PDIPR pour un montant de **1 848,00 €**.

- **S'ENGAGE** à financer la part restante à la charge de la collectivité.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier et notamment la convention d'attribution de subvention avec le Département.

pour copie conforme,

Le Maire,
Fabrice RAUD

